

L' TRINCHET

Tayant à plein cûr quand ça li stitche

Les ciens qui sont dsus l'étranger, l' port de l' posse à paî au-dseur. — On paîe d'avance. — Pou tout ça, c'essi avé les imprimeu qu'i faut s'intinde. — I dneurout à Nivelles, d'sus les fossés du Gazomete.

ANNONCES : In gros sou du centimète pou tout l' monde, mais jamais moins qu'in d'mi franc. Pou les avocats eyé les dentisses, cè sera deux gros sou de l' ligne. — On pu les demander in français ou bi in wallon. In flamind, même in payant dix coups d' pu c'est inutile.

Élection de 6 Conseillers Communaux

1	2	3
Castelain	0 0	0 0
Chantrenne	0 0	0 0
Detraux	0 0	0 0
Jacquet	0 0	0 0
Lannoy	0 0	0 0
Parmentier	0 0	0 0

La meilleure manière est de voter dans la case se trouvant
EN TÊTE DE LA LISTE SOUS LE N° 1

Il ne suffit pas, comme pour les élections à la Chambre des Représentants, de noircir le point blanc se trouvant à côté d'un seul candidat de la liste, pour voter en faveur de toute la liste. — Attention à cela.

Parfois aussi des électeurs noircissent le point blanc du premier candidat de liste en croyant voter au-dessus de la liste et pour tous les candidats; mais ils ne votent que pour le premier candidat seulement.

Que tous ceux qui veulent le succès des libéraux votent **en tête de liste**, en se disant que les votes en tête de liste sont les meilleurs et les plus sûrs.

Et vous, CATHOLIQUES, qui désirez voir plus forte l'influence des libéraux sur les destinées de Nivelles, votez aussi pour le N° 1 ou PANACHEZ, si vous le préférez; vos bulletins ne seront pas nuls.

A LES MALHEUREUX!

A vous autes de dner in bou coup d' crayon. Si les catholiques vo présintont des liards, perdiz-le zè, i n' vo bruleront ni les dwegt à condition d' co fé à vo moude. Sondgiz bi què si ça vo procure in plaisir qu' vo pavez sinti tout d' suite, vos risquiez brannin de souffri après, quand on vo rfusera t'au long d' l'année les secours qui dvont vo rvèni èiè qu'on donne souvint à des ciens qui n' d'ont ni dangdi comme vous.

Sondgiz qu' les libéraux nè rwètront qu'à les misères qu'i faut souladgi èiè qu'i n' diront ni rqueri s'il a deux, twè, quatre vwè à gagni din vo famie in vo dnant qu' qu' vo dmandez.

Les gros s'tènon toudi pa l' maîu èiè l' malheur, c'est qu' les ptits cachont souvint tous les moi de sè strauner, çu qui fait què l' gros mindge toudi l' petit.

Eh bi! si les gros-catholiques tenont tant à leû placés, si s' rastenont à ça comme l'espine à l'haie, s'i volent qu'on n' voie ni vir qu' qu'i s' passe din leu-z-affaires, c'est qu'i volent peser dsus vous autes, et vo tni pa l'patte pou quand l'occasion comme c' t-elle ci-le s' présente pou mieux vo strauner.

Tenez-vous étou pa l' main, rwètiz du costé des ciens qui volent l' justice din tout c' qui a rap-pourt au bi de l' ville et au souladgmint des malheureux, sondgiz què vo vo rindez service iun à l'autè et, après avwère pris leu liard, invoiz pour-mener les ciens qui n' vo dnont les secours què pou d'in rtirer in bénéfice pou leu parti.

Comme des hommes donnez leu l' coup d' grâce in votant pa dsous l' liméro

1

Question des Eaux.

Le Petit Nivellois publie ceci :

QUESTION DES EAUX.

Les libéraux pour se défendre et se dépêtrer de ce mauvais pas, jouent sur les mots.

Ce n'est pas le conseil provincial, disent-ils, qui a examiné le projet des eaux, c'est l'expert Bastin.

Oui ou non, l'expert Bastin était-il présenté par la Province pour l'examen technique?

Oui ou non cet expert provincial n'a-t-il pas conservé le projet complet de notre ingénieur pendant 2 1/2 ans, en dépit de toutes les réclamations de la ville?

Nous n'avons jamais dit autre chose.

Et c'est assez!!

Notre réponse sera claire et nette, d'ailleurs, nous stons franc dsus no n'affut :

Il n'est pas vras que M. Bastin ait été présenté par la Province pour l'examen technique.

M. Bastin n'est nullement un fonctionnaire provincial et encore moins un expert provincial, il est seulement technicien agréé par la Province pour les travaux de ce genre.

La Province possède son service technique, lequel n'a pas besoin d'aide ni d'expert pour l'examen des projets qui lui sont soumis.

La vérité, c'est que M. Bastin comme M. Govaert ont été libremment choisis par la ville pour la rédaction d'un projet et non pour un examen technique.

S'il y a du retard apporté par M. Bastin dans l'exécution de son travail, c'est l'administration communale qui doit en être rendue responsable, car c'était à elle qu'il appartenait de prendre des mesures en conséquence vis-à-vis de M. Bastin et non pas à la Province, qui n'avait plus à intervenir dans cette affaire.

La Province attend toujours que la ville lui envoie son projet.

Est-ce clair?

LA SOUPE SCOLAIRE

Les catholiques font grand bruit autour d'un subside que la Province de Brabant a refusé à la ville de Nivelles parce qu'elle organisait la soupe scolaire à l'école gardienne.

Nous allons rétablir les faits qui ne constituent nullement un scandale et nous allons montrer que la mesure prise est le résultat d'une ligne de conduite qu'a suivie, depuis des années le Conseil Provincial du Brabant.

Le Conseil provincial porte tous, les ans à son budget :

1° Un crédit à répartir entre les écoles gardiennes et crèches de la province.

La dépense a été de 28021 fr. en 1904, et de 28158 fr. en 1905.

Les Cléricaux qui voudraient faire croire que notre école gardienne est l'objet de la rancune de la Députation permanente, ont soin de laisser croire

à leurs lecteurs que tout subside est refusé par celle-ci à notre ville.

Or, nous tenons à le faire remarquer, notre école n'est nullement exclue de la répartition de ce premier subside, et c'est ainsi que, dans le compte de cette école, tel qu'il a été pour 1905 approuvé par le Conseil communal, figure une somme de 210 fr. payée par la province.

2° Un crédit de 25000 fr. à répartir aux « communes qui consacrent une partie de leurs ressources à une distribution régulière d'aliments et de vêtements en faveur des enfants pauvres fréquentant les écoles communales et à celles qui encouragent l'œuvre des colonies scolaires ».

Ce sont les termes dans lesquels le crédit est inscrit au budget de 1906.

Antérieurement, la ville de Nivelles recevait de la province lors de la répartition de ce subside, une somme de 500 fr. environ; elle fut même de 702 fr.

Jamais la Députation permanente n'a fait de difficulté pour payer ce subside à la ville parce qu'elle croyait bien que l'école gardienne était une école communale.

Mais à l'occasion d'une demande de subsides pour le mobilier des écoles primaires, l'inspecteur cantonal, dont on ne niera pas les opinions éclairées, constata dans son rapport que l'école gardienne était une école adoptée.

La Députation permanente accorda les subsides demandé pour l'école communale des garçons mais le refusa pour l'école gardienne.

Elle dut également pour se conformer aux décisions du Conseil provincial refuser à la ville la part qui lui revenait dans le crédit voté exclusivement pour les écoles communales.

La soupe à l'école gardienne est fournie par les Hospices qui ont reçu de tout temps une somme de 2000 francs de la ville pour couvrir les frais que cela nécessite.

Il n'est donc pas question de leur enlever, mais le fait d'avoir, en 1884, chasser les institutrices, qui donnaient pourtant tous leurs soins aux enfants et celui de les avoir remplacés par des sœurs, sur lesquels l'administration communale n'a aucun pouvoir quant à la nomination et quant à la discipline, ont occasionné le retrait de l'allocation auquel la ville avait droit.

Voilà toute la question exposée avec sincérité.

On vante certainement le dévouement des sœurs pour les enfants qui leur sont confiés, nous voulons bien le reconnaître, mais les Nivellois, qui se rappellent l'époque où les institutrices dirigeaient l'école, ont-ils jamais entendu aucune plainte contre la façon avec laquelle elles donnaient les soins aux enfants ?

Mais en 1884, les écoles privées coûtaient aux catholiques, elles grevaient leur budget d'un joli denier, voilà pourquoi, pour alléger leurs charges, ils ont fait partir les cinq institutrices que le gouvernement avait nommés pour remplacer par celles qui dirigeaient l'école voisine.

Mauvaise affaire pour le commerce local, que le départ de ces institutrices. Leur traitement était dépensé en ville tandis que le subside que l'on donne aux religieuses va grossir la fortune déjà si considérable des sœurs de l'Enfant-Jésus.

Celles-ci ne s'approvisionnent chez les commerçants catholiques que du strict nécessaire, le restant vient du dehors.

Les denrées coloniales, la farine, etc., viennent de l'étranger; les étoffes, la toile, les livres de classes, le papier, encre, plumes, sont fournis aux élèves par l'établissement qui n'achète rien en ville, ce qui empêche, du même coup, les parents des pensionnaires de prendre chez nos commerçants ce dont leurs enfants ont besoin.

Mauvaise affaire également pour certains parents que cette adoption d'école. Que de fois,

n'avons-nous pas entendu de plaintes de parents qui avaient fait suivre par leurs jeunes filles les cours d'une école normale — même d'une école normale comme celle de l'Enfant Jésus — et qui, après l'obtention du diplôme, ne trouvaient pas de place pour caser leurs enfants, les religieuses étant préférées partout par les administrations catholiques.

Les subsides aux religieux et religieuses donnés par l'Etat, les provinces et les communes, s'élèvent à plus de 15 millions.

La soupe scolaire et M. Woeste. — M. Woeste a déposé un projet de loi frappant de peines correctionnelles, les administrateurs des Hospices et de Bureau de Bienfaisance qui allouaient des crédits à la commune dont ils dépendent pour l'établissement de la soupe scolaire dans les écoles communales.

Sur la plainte des cléricaux, les administrateurs du Bureau de Bienfaisance de la ville d'Ath ont été condamnés par le Tribunal de Tournai pour avoir alloué un crédit pour la distribution de la soupe dans les écoles.

Non seulement les petits enfants de nos écoles ne seront jamais privés de leur gamelle, mais nous veillerons à ce qu'ils aient une nourriture plus consistante et nous assurerons dans nos écoles communales l'œuvre des vêtements sans que cela coûte un centime aux contribuables.

Voilà ce que feront les libéraux.

Les tours de la Province.

Si l'autorisation sollicitée par la ville de la Province pour le voûtement de la Thines rue des Poullées n'est pas encore intervenue, c'est parce qu'elle comporte l'allocation de subsides et par conséquent qu'elle doit faire l'objet d'un examen sérieux et attentif de la part du service technique provincial.

Il est à remarquer que cette question est intimement liée à celle de l'aménagement de la Thines, laquelle n'a pas reçu, jusqu'ici, de solution par l'administration communale, malgré les avertissements reçus à ce sujet de l'autorité provinciale.

Au surplus, s'il a fallu trente ans à l'administration communale catholique de Nivelles pour accoucher d'un projet, il est bien juste d'accorder quelques mois au service technique de la Province, qui a d'ailleurs à examiner d'autres projets que celui-là.

Nous sommes toutefois en mesure d'affirmer que, malgré le surcroît de besogne incombant actuellement au service provincial, cette autorisation interviendra sous peu, grâce à l'intervention de notre sympathique conseiller provincial M. Mathien.

Les travaux à l'école communale.

Le projet a été adressé par la ville à l'autorité provinciale le 24 Juillet 1907, donc trois ou quatre mois après que les conseillers libéraux avaient réclamé la vigilance pour ces travaux et la Députation permanente a approuvé le projet le 4 septembre dernier; il a donc fallu moins d'un mois à l'administration provinciale et au Département ministériel compétent, pour vérifier et approuver le projet.

L'administration communale n'ignore pas qu'une approbation de ce genre n'intervient pas sans un examen préalable, et sans accomplissement de certaines formalités, dans les bureaux de la Province comme dans ceux du Ministère.

Dès lors comme les travaux, d'après le « Petit Nivellois », exigent une durée d'exécution de 3 mois, il lui appartenait donc de solliciter cette autorisation beaucoup plus tôt, de façon à ce que les travaux puissent être terminés à la rentrée des classes, car rien n'empêchait de les entamer même avant les vacances.

Ouvriers et Commerçants,

Les libéraux veulent que les commissions des Hospices et de Bienfaisance soient composées de catholiques, de libéraux et de socialistes, afin d'assurer une répartition équitable des secours aux indigents ainsi que l'exclusion du favoritisme dans tout ce qui concerne la fourniture des denrées et autres objets à l'Hôpital.

IN PAU D'CARCULS

C'est ni tout a fait l'moumint mais i faut bi pou responde au *Petit Nivellois*.

I prétind qu' l'hospice fait des bénéfices avè ses terres, nous autes, no soutenons l' contraire ètè les cinsi qui counichoq l'affaire saront l' dire avè nous autes.

I prétind què c'est tout bénéfice què leu pouè, qu'elle n'ont qu' des rainsemints, nous autes no prétindons què l' grain ètè què l' mais, qu'on leu tape, n' paie ni les ieux qu'elles peunont. In homme au courant d'enn n' s'ince n' pu ni dire l' contraire.

No soutenons què les deux gros tchvaux d' l'hospice sont inutilès ètè qu' pou les ptits tchériadges qu'il aront à fé din les djardins qu'in ptit pouey sarou tout suffisant ètè comme là dsus l' carculs a sté fait, no n'avons pu qu'a lè rmette pa dsous l' nez des dgins du *Petit Nivellois*.

L'hospice a toudi ieu des bia tchvaux et c'est ni trop, m' chenne-t-i, dè dire qu'il ont bi cousté twè gros mille francs à ieuss deux.

A c' t-heure wétons çu qu'i constont et çu qu'i rappouront.

Comme c'est des affaires qui pierdnt d' leu valeur, fait à fait qu' les ans tchéont, et qu'i povont là tourner à ri ou bi s'indaller dsus in pau d' temps, i faut mette enn saquet dsus cresse tous les djous pou fé rpousser l' somme què vos avez despinsé pou les avwère.

In mettant in franc tous les djou, c'est ni d' trop, ça fait dsus enn année . . . 365.00

Pou les nourri, on leu donne toudi du bou à l'hospice, on né rwète ni à n' plotche, ça n' dwè ni iesse trop neri què dè compter pou les deux, twè francs tous les djou, çu qui fait dsus in an . . . 1095.00

I faut in varlet pou les sougni mais l' cien qui est là n' gâgne ni n' djournée d'etra, c'est même desgoutant d' pai in homme ainsi, 20 francs par quingéaine l'hivier et 22 francs 50 l'esté, çu qui fait . . . 510.00

Pou les ferrer et raclir leu fiers, l' marchaud n' demande ni trop avè ciquante francs par an pou chaque biesse, çu qui fait . . . 100.00

Avè des tchvaux i faut co des tchars, des bénia. Djè mets pou l' moumint d' costé çu qu'il ont cousté ètè djè n' prind què çu qu'i faut d' liards pou les interteni et les réparer quand i faut. Djè cwè què deux cint francs c'est co toudi wère dè chouse . . . 200.00

C'est bi à tomber què dsus in an i n'at-traprinnt ni n' plaque ou bi l'aute, in mau d' vinte ou bi n' cranque. On fait vni l'artisse et i n' faut ni branmin d' visites pou fé monter s' note à vingt-ciq francs . . . 25.00

In tout . . . fr. 2295.00

A c' t-heure, wétiz les tcherriadges qu'on fait. On rmige tous l' z-ans 245 mille kilog. d' tcherbon, on tchérie n' saquet comme ciq mille fagots, on n' maine ni ciquante mourts à l' cémentière et on

(1) In 1905, it a ieu quarante-chix mourts à l'hospice.

va quéri n' ciquantaine dé bénia d' cindes pou d'aller les stinde dins les tchmins du bo.

Vlà tout c' qu'on esst oblidge d' fé. D'a-t-i pou deux mille nonante ciq francs là d' din. Qui-ce el benleu qui n' vourou ni interprinde in service pa-rie pou branmin moins?

On véra vo dire què l'hospice a in grand djar-din, qu'on cultive huit hectares dé terres, qu'on tcherie l' fourrage pou les biesses, mais faut-i deux tchyaux pou fé tout ça?

Et adon qu'est-ce qu'est l'hospice pierde tous l' z-ans à fé l' cinsi à l' place dé luwer ses terres? Qu'on l' demande au promi cinsi vnu et on vira çu qu'i respondra?

C'est ni co tout, est-qu'on n'est ni co à l' veie dé pierde étou ieune dé ces bellés biesses, qui sont nourries au liméro iun, qu'in coup d' sang ou bi in ptit mau d' vinte a rade invoi dins l' aute monde?

Si l'hospice fsou des passéments pou tous ces tcherriages-là, si elle léchou d'aller ses terres, si elle accatout tout çu qu'i faut pou nourri ses vaches, si elle né tnou qué çu qu'i faut d' pouies pou speii çu qu'il a alintour des staulés et enn miette dins les bosquets du parc, si elle né sé mélou nt d'alever des fumelles des pourcha, djé gadge double conte simpe qué les dgins qui sont à la tête du bazar sarinent tout saisi du bénéfice qu'il arinent à l' fi d' l'année.

On n' vvé des affaires d'ainsi nulle-vart. Ni pu à Anvers qu'à Bruxelles, ni pu à Louvain qu'à Tour-nai, les hospices n'ont pou d' cinse.

Et pou les vaches çu dwè iesse l' même èie l' preuve, djé va ci l' quéri à l' ville.

Les béguines dé Desbille, qui savont bi çu qu' les liards valent, qui n' povont mau d' mette à leu pid çu qu'elle ont à leu min, ont ieu étou n' culturr' dins l' temps. Elles ont ieu des tchyaux èie des vaches, des pouies èie des pourcha. Mais quand elle ont ieu fait l' compte dé çu qu' çu leu rappour-tou, quand elle ont ieu vu qu'elle avinrent pu d'intérêt qué d' bénéfice, sœur Supérieure a ieu rade fait, ellé a tout ramouné à l' buche èie Baptis-se avé. On a vindu les tchyaux, on a lachi les ter-res, on a luwé l' grand pré, on a mis les coqs à l' casserole et les pouies dins l' bouion, on a fait tri-pes èie on n'a pu tnu qu' deux vaches, assez pou avwère du fi pou i' djardin, et deux pourcha pou

strauner les resses des pensionnaires.

Et doulà, eusqu'il a tout près d' deux cint ci-quante élèves, on fait vni çu qu'i manque du dé-hours, èie, quand ça tché, sœur Supérieure dit co qu'elle a n' saquet d' bou et qu' çu leu rvi moins tcher qu'avant.

Les béguines du Sacré Cœur, délez l'églische St-Nicolas, ont ieu étou des vaches, mais çu n'a ni duré longmin. Quand elles ont ieu tout compté, qu'elles ont vu qu'elles tirinent des liards hours dé leu poche à l' place dé dè r' mette, çu qui a toudi chenné sûr pou n' saqui et au prome pou n' béguine, elle ont tout rvindu, et on leu pourte el lacha qu'i faut deux coups par djou.

Les dgins d' l'hospice n'ont qu'à d'aller rinde n' petite visite à tous ces « ma sœur » là, i povont iesse certains qu' n' pierdront ni leu temps, qu'i rvéront avè des bounés idées, pace qué dsus l' question dé l' bourse i n'a ni in diàle à rprinde ces fies-là.

No l'avons dja dit èie no l' répétons : à l'hospice, quand, dins les bounés années, on avou des liards, il ont sté tout dwè dvant ieuss sans compter et pou l' moumint, in spargnant dsus n' sourte èie in scré-pant dsus l' aute, il a co moi d' fé des ptits bénéfi-ces, il ara toudi des malheureux qui d'in profite-ron.

A les dgins dé l' rue Piroux,

On vo sougne, mes dgins, pace qu'on a dandgi d'vous, on fait du tchi avè vous autes pou avwé d' l'hoche.

On vos a dné dé l' lumière pou vos asbleuwi, on vos fait a c't-heure des trotwères pou vous autes rentrer les pids setches à vo maïso, mais pou vous autes avwère vos rue pavée vo dvrez paï l' mitan des frais qu'ça va couster, adon qu' les ciens dé l' rue Chambille n'ont ni paï in centime.

Votez pou les libéraux

èie no vo dnons l'assurance qu'on vo fra c' travail là pou ri.

Çu qu'on a fait pou iun, on dwé l'fé pou l'aute, i na ri d' si djusse.

A L'HOSPICE.

El basse-cou.

L' Petit Nivellois a pu d' chance què nous autes, il a même pu d' chance què les conseillers libéraux, il a polu vir les comptes dé l'Hospice dé 1906 qu'on n'a ni co fé vir au consei communal.

Il a trouvé l' compte des ieu, c' qu'on a mindgi d' pouies durant l'année, c' qu'on a bu d' lacha, c' qu'on a consommé d' bure, dé fromadge dé via èie d' pourcha èie il arrive à moustre que tout ça à rappourté fr. 11.319.73.

No volons bi l' ewère mais si l' basse-cou couse enn affaire dé 4000 francs qu'on pourte à les dé-penses, pouquè n' ni mette à les rcettes çu qu' çu rappourte. L' différence sarou l' bénéfice què l'Hos-pice a ritiré.

Ça sarou tout djusse èie adon i n'arou ni a fé de brette dsus l' profit que l'Hospice fait avè s'cinse.

Mais les comptes du Petit Nivellois sont trop bia, c'est pou çu qu' nos avons sogne dé les tni, parce què nos avons tout l'idée que no n'attindrons ni longmin pou co li mette l' nez din ses mintes.

Les libéraux n' viont ni volté l'ouvri.

C'est pa les gamins du Petit Nivellois qu'i faut d'intinde clatchi des pareies, pa des gaiards qui ont toudi dné in coup d'espale à les ciens qui ont fait voter l' fameuse lwè des « quatre infamies » qui va co servi pou les élections dé c' n'année-ci.

Les libéraux n' viont ni volté l'ouvri pace qu'i n'ont ni pris in socialisse dsus leu lisse.

Si les socialisses n'avinent ni dit ieuss-même qu'i stou préférabe qu'i dmeuronchent, c' coup-ci, pa dière les rideaux, èie si les libéraux avinent pris in socialisse avè ieuss, ç'arou sté enn aute rengaine pou ameter les dgins. On arou wéti d' fé peu à les libéraux ou bi à les ciens qui sont dsus l' balance in leu dsant qu' les « sectaires » du parti, les ciens qui viont les catholiques comme tout çu qu'il a d' pu mauvais, avinent imposé qu'il euche in « révolutionnaire » dessus l' lisse.

On arou même co vu des djounes galopia lancer l' veie des élections au nùtè des circulaires pou fé appel à l'z anarchisses èie leu dmandant dé n' vo-ter qu' pou leu-z-hommes.

LE CARNAVAL

Avant l'entrée des libéraux au Conseil

A 2 heures,

A COUQUES

A 3 heures,

TCHINNTRÉE, BIZOUIES

A 5 heures,

VIOLES

Pu pou d'harmonicats

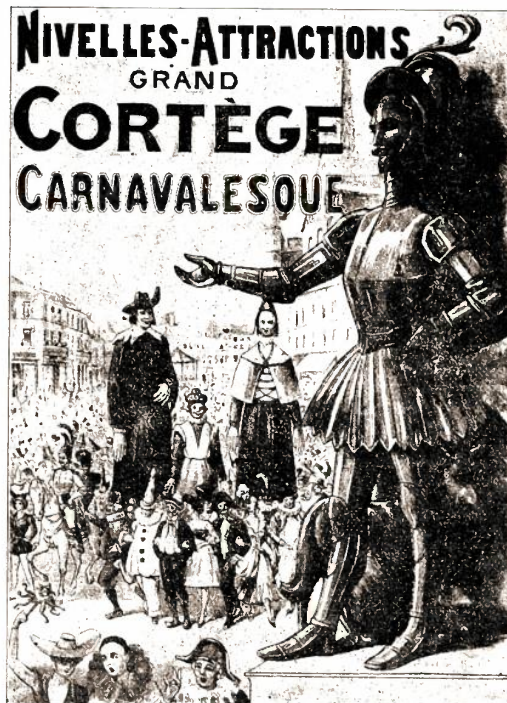
A 8 heures,

BAL A L'HUILE

A 12 heures,

???

C'est tout.



LE CARNAVAL DEPUIS
L'ENTRÉE des LIBÉRAUX
AU CONSEIL

Grand Cortège
Primes 4,500
63 sociétés
Pas de Fifis

A 8 heures,
Qué Bazar!

A 9 heures,
BAL AU WAUX-HALL

Lisez ces affiches! Laquelle des deux préférez-vous, Nivellois? Laquelle des deux préférez-vous, Commerçants?

« Vlà c' qu'il arinnent dit ces arlequins là qui ont si proprement mettu à l'huche l' seule ouvri qu'il avincent co à l' mairie, l' plaisant Baptisse.

Commerçants !

Voléz n' preuve què les libéraux n' vo vions ni voltii, ligiz l' *Petit Nivellois* d' dimanche passé :

« L'année passée, il a ieu des cas d' typhus din in canton de l' ville, l' *Union libérale* d'a parlé èie on a même supprimé les pompes de l' rue du Messager d'Anvers pace què les ieaux astinnet mauvaisches.

» Du coup i n'a pu in étranger qui a mettu les pids à Nivelles. »

Pou qu'i-ce qu'on vo prind, sans minti, pou vo de fé avaler des pareies? Faut-i cwère qu'i n'ont pu ri din leu satche pou desfinde leu n' administration !

QUELLE AUDACE !

« En 1884, la Belgique entière s'est soulevée contre les libéraux et les a chassés » au cri de : **A bas les gros impôts.** »

C'est ce qu'on peut lire sur une circulaire cléricale. Mais ce que les catholiques omettent de dire, c'est qu'ils n'en ont aboli aucun et qu'au contraire ils en ont établi de nouveaux.

A LA MÉTALLURGIQUE.

Grande colère, dimanche, de nos adversaires dans le *Petit Nivellois*, parce que, le travail n'ayant cessé, samedi soir, dans les ateliers de la Métallurgique, qu'assez tard, certains ouvriers (combien?) avaient été empêchés d'assister à la revue des fils.

« Une grande indignation règne à la Métallurgique... » imprime hypocritement ce journal.

C'est tout le contraire : depuis quelque temps règne à la *Métallurgique* un contentement manifeste chez tous les ouvriers, parce qu'ils savent qu'ils ne sont plus, comme jadis, exposés aux délations et aux repréailles des cléricaux.

Il est fini, le temps où ceux-ci y étaient les maîtres, et où leurs gros bonnets y avaient leurs grandes et leurs petites entrées.

Que M. Delalieux en fasse son deuil ; A LUI, PAS PLUS QU'À SES ANCIENS COPAINS, n'appartiendra plus la faculté de s'ingérer dans les affaires intérieures de nos ateliers. Quand des dispositions pour la besogne urgente sont prises comme elles l'étaient pour samedi, il se comprend d'ailleurs, qu'elles doivent être maintenues !

Nous avons eu l'occasion de rencontrer un des chefs de la Direction actuelle ; son langage a été tel que nous pouvons espérer qu'un principe nouveau — celui de la liberté pour le personnel — sera désormais la base de l'organisation intérieure de l'usine. La direction se déclare uniquement préoccupée de la bonne gestion de cette entreprise purement industrielle.

Les anciens errements sont abolis.

Les cléricaux en ragent, et leur articulet de dimanche n'est causé que par leur dépit.

Tant pis pour eux.

ÉLECTEURS !

Voulez-vous que tous les travaux de la ville soit exécutés convenablement et en temps voulu

Votez en tête de la liste N° 1

Nivelles, le 17 Octobre 1907.

Monsieur l'Éditeur du journal *Le Trinchet*, Nivelles.

Votre journal a publié dans son numéro de samedi dernier une lettre de Monsieur le Conseiller Villers adressée beaucoup plus à moi qu'à l'Éditeur du *Petit Nivellois*.

Je vous prie de vouloir bien publier dans votre prochain numéro la réponse que j'ai cru devoir faire à M. Villers et dont voici le texte :

A Monsieur Villers, Conseiller communal,

Monsieur et honoré Collègue,

Je vous ai posé deux questions bien nettes.

Votre réponse est assurément copieuse. Je regrette de devoir vous dire qu'elle n'est claire ni sincère.

Je vous demandais d'abord s'il était vrai, oui ou non, que la Presse libérale eût réclamé la publication des listes de secours et appréhendés des Hospices et du Bureau de Bienfaisance.

C'est une question précise et qui ne prête à aucune équivoque. Je parle bien de la « presse libérale » et nullement du texte de votre célèbre billet !

Or, vous épilotez et vous affeitez de ne pas comprendre.

Vous jouez au casuiste : vous parlez l'interpolation ; vous dites : « distinguo » et vous en arrivez à conclure ainsi :

« Il faut avoir votre audace pour oser affirmer qu'un journal « quel qu'il soit, s'exposerait bénévolement au mépris de tous, « en insultant à la pauvreté. »

Vous affirmez donc aujourd'hui que publier des listes des secours et appréhendés serait une insulte à la misère, et vous affirmez aussi qu'aucun journal, quel qu'il soit, n'a pu avoir l'idée de commettre pareille infamie.

Eh bien ! je vous dis moi, Monsieur, que si grande que soit l'audace que vous me prêtez, elle n'est que timidité pure à côté de l'outrecuidance de vos affirmations.

Et je le prouve :

Voici, Monsieur, le texte exact — et sans « Interpolation » — d'un article que publiait votre journal *l'Union libérale*, sous la date du 23 août 1907 et sous le titre « Bienfaisance publique ».

Les pauvres remarqueraient que tous ceux qui en font partie sont de bons catholiques, la plupart des militants et que ce sont les mêmes personnes qui forment les sociétés de St-Vincent de Paul et du Pain de St-Antoine.

Si les cléricaux ne voulaient pas accaparer tout ce qui touche à la charité officielle pour en retirer tout l'honneur, et comme conséquence politique tout le profit, ils n'auraient aucune crainte d'admettre quelques-uns de leurs adversaires, qu'ils choisiraient eux-mêmes et qui auraient voix au chapitre dans l'attribution des secours aux indigents.

S'ils refusent une mesure aussi juste, le public a le droit de suspecter leur gestion. Il ne sortiront pas de là.

Et pour bien montrer que dans l'allocation des secours ils n'ont en vue que l'état de celui qui les sollicite, que ce sont bien les plus malheureux qui profitent de leurs faveurs, QU'ILS PUBLIENT LA LISTE DES SECOURS, QU'ILS DONNENT LES NOMS DE CES « APPRÉHENDÉS » et de cinquante-un vieux ménages à qui l'on donne les « cent francs ».

Le public appréciera si nos observations sont justes ou si elles ne le sont, si telle allocation ne méritait pas un examen plus sérieux ou ne devait pas être refusée et ceux qui n'obtiennent rien pourront aussi comparer leur situation avec celle de ceux qui ont le bonheur de jouir de ces faveurs.

Ceux qui ont réellement besoin de s'asseoir à la table des pauvres NE CRAIGNENT NULLEMENT CETTE PUBLICATION. Le secours qui leur est attribué leur revient de droit par suite de fondations anciennes établie grâce à des philanthropes nivellois. Si d'autres sont moins à leur aise par la divulgation de leur nom, c'est qu'ils sont l'objet d'une faveur imméritée.

Qu'en pensez-vous, cher Collègue ?

Voilà ce que déclare la presse libérale le 23 août et le 17 septembre vous venez à l'Hôtel de ville réclamer les listes de secours pour le *Trinchet*.

Pour quoi faire ? Le public appréciera.

Mais de mon côté, moi ou non ai-je le droit d'affirmer que la Presse libérale réclamait la publication des listes ?

Ai-je le droit de dire qu'elle voulait que les noms des familles secourues fussent étalés au grand jour de la publicité ?

Ai-je le droit de dire que votre presse, Monsieur Villers, entendait constituer le public juge du degré de misère des assistés ?

Ai-je le droit de dire qu'elle trouvait cette belle besogne une chose juste et naturelle, dont personne, après tout, n'aurait le droit de se plaindre ?

A cette mise en demeure de l'*Union libérale*, le *Petit Nivellois* a répondu comme il fallait ! Il lui a dit, vous le savez, que c'était là simplement demander une infamie.

Voilà Monsieur, ce qu'on pensait dans votre camp et comment on jugeait dans le nôtre !

Je crois que sur ce point la cause est entendue. Ceux qui nous lisent pourront apprécier ce que valent aujourd'hui des protestations tardives et une indignation de commande.

Je vous demandais encore : Dans quel but, autre que la publicité, la presse libérale aurait-elle réclamé la communication des listes ?

C'était, répondez-vous pour contrôler sérieusement nos faits et gestes en matière de charité. La presse pouvait signaler les abus, sans citer les noms.

A d'autre, mon cher Monsieur Villers.

Vous savez aussi bien que moi qu'une accusation en cette matière, n'a pas l'apparence de valeur si elle n'est pas absolument précise, si on ne met pas les points sur les i, si on ne permet pas au public lui-même de vérifier ou de retrouver la réalité des faits avancés.

Et comment le ferait-il ; comment vous croirait-il si vous ne lui dites pas à qui vous faites allusion !

Rien ne démontre mieux ce que j'avance ici que les exemples que vous-même prétendez donner !

Vous prétendez montrer, sous forme de SUPPOSITIONS, comment vous auriez procédé. Mais, arrivé là, O Machiavel ! qu'en vous lisant on ne distingue plus au juste si ce sont de simples suppositions que vous étalez ou si ce ne seraient pas plutôt des affirmations.

Un peu plus de franchise, s'il vous plaît, Monsieur.

Si vous prétendez connaître des abus ; si vous voulez qu'on comprenne que vos exemples sont tirés de faits réels, osez l'affirmer sans réticences et sans vous réserver une porte de sortie.

Jusque là vos insinuations ne méritent pas même l'honneur d'un démenti.

Car si vous saviez ue fut-ce qu'un seul cas de secours injus-

tement accordé à une famille qui n'en a point besoin, votre strict devoir était de le signaler, soit directement à l'administration charitable soit au Conseil Communal.

Mais pendant quatre années, vous et vos collègues de la gauche, vous vous êtes tus et vous n'avez donné aux administrations charitables des votes de confiance.

C'est que vous n'avez rien à dire.

Que le public sache donc bien que vos exemples sont œuvre de pure imagination, comme, d'ailleurs, les insinuations peu courageuses du *Trinchet*.

Et à ce sujet laissez-moi vous dire, Monsieur Villers, que pareilles insinuations, par voie de la presse, au sujet de familles qu'on ne nomme point, sont à mon avis aussi peu propres que la publication telle que l'*Union Libérale* la réclamait.

Ces accusations contre des X et Y n'ont ni le mérite, ni l'utilité d'une attaque franche. En revanche elles jettent la suspicion en bloc sur toutes les familles secourues. Elles incitent le public à se constituer inquisiteur de la misère. Elles l'invitent à procéder à l'inventaire des petites ressources des uns et des autres, pour le malin plaisir de découvrir si c'est telles personnes ou telles familles que visait l'article du *Trinchet* ou les lettres de Monsieur Villers !

Voilà ce que vous faites, Monsieur, croyez-moi, en essayant de tirer votre *Trinchet* du mauvais pas où vous l'avez mis.

Je ne conçois pas ainsi le rôle d'un « contrôleur sérieux ».

Je vous présente, Monsieur et cher Collègue, non point une amende honorable que vous n'avez pas méritée jusqu'ores, mais l'expression de ma considération distinguée.

PAUL DE BURLET.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Éditeur, mes salutations distinguées.

PAUL DE BURLET.

L' *Trinchet* c'est iun èie l' *Union Libérale* c'est l'ante. No n'avons ri à vir avè çu qu' no vigne fait.

Mais çu què M. Deburlet n' fra ni acwère à les dgins — èie pou çu on a des preuves tout plein leu maais — c'est qu' les cint francs, les béguinadges èie l' petit pain vont à les ciens qui d'ont l' pu dandji.

Eiè l' preuve vlà c' què dsou l'ancien reveu d' l'Hospice, iun d' vo comrade.

On n'a ni co répondu à çu :

« Lè reveu d'avant l' cien d'a c' t-heure avou s' sang si bi rtourné din ses veines quand i de viou des pareie qui n' d'avinent ni dandji vèni quèri les pèts liards des poves, qu'il a dit, pu d'in coup, què si çu n' t'eron qu'à li, i plaquerou dsus l'huche de s' bureau les no des tous les ciens qui stinnet dessus l' tâte des poves, qui avinnet les cint francs ou bi in béguinadje.

» l' dsou eo à iun d' no comrade, qui signera s' lette s'on véron à l' desminti, què ç'aston in vrai scandale de vir d'aucuns cotmères veni, avè in bia tchajpa dsus leu tiesse èie des gants blancs din leu main, ramasser les cint francs ou bi in béguinadje, et d'z autres, parti d'in betche au bureau d'in bas, què c'est l' Caisse d'épargne, poutrer les pèts liards qu'il avinnet çus d' l'hospice pou les fé couri à l' course dsus leu livret. »

AUX NIVELLOIS,

Les libéraux demandent une égale répartition des subsides à toutes les sociétés d'agrément de la ville.

Ils veulent supprimer le favoritisme qui a précédé à la distribution des subsides jusqu'à ce jour, système injuste et déplorable parce qu'il ne fait que créer des inimitiés entre concitoyens au grand détriment de la prospérité du commerce local.

Supprimez ces abus en votant en tête de la liste N° 1

ÉLECTEURS !

Les catholiques prétendent que, si les libéraux l'emportaient, dimanche prochain, ils supprimeraient les subsides aux écoles des frères et des religieuses, mais ils oublient de vous dire que la ville est liée avec ces deux institutions par un contrat valable pour dix ans, contrat qu'ils auraient soin, comme ils l'ont fait ailleurs, de renouveler avant leur départ de l'Hôtel de Ville.

Nous serons donc liés pour dix ans vis-à-vis des frères de la Doctrine Chrétienne et devant les sœurs de l'Enfant-Jésus et l'éventualité de la suppression du subside ne pourra se présenter qu'après.

Mais ce que les libéraux feront c'est d'établir des cours supérieurs à l'école des filles sans créer de nouvelles charges pour les contribuables et sans établir d'impôts.

Depuis trop longtemps, des parents dont les ressources ne permettent pas de faire continuer les études à leurs enfants, réclament, et il est indispensable de leur donner satisfaction.

Il est incroyable qu'une ville de l'importance de Nivelles ne possède pas une école moyenne ou des cours supérieurs pour jeunes filles, afin de leur permettre de développer les connaissances qu'elles ont acquises à l'école communale et perfectionner en même temps l'éducation qu'elles y ont reçues.

Tout le monde ne peut envoyer ses enfants en pension et c'est à la classe pauvre et à la classe moyenne que les libéraux ont pour devoir de venir en aide en résolvant cette question.

Sans charges nouvelles pour les contribuables, les libéraux commenceront à établir ces cours supérieurs.

Les parents soucieux de l'avenir de leurs jeunes filles n'écouteront pas les calembredaines que les catholiques lancent pour les effrayer et ils voteront pour les libéraux, en tête sous le

N° 1

et ils n'en éprouveront aucun regret.

LES TRAVAUX A L'ÉCOLE DES FILLES

Ils ont été proposés par MM. Plisnier et Cogneaux à la séance du 25 janvier 1906.

M. Vanpée les a combattus.

A la séance du conseil du 25 octobre 1906, M. Villers a repris la proposition qu'il a encore développée le 29 novembre de la même année.

La majorité est alors mieux disposée et l'ingénieur est chargé de dresser des plans.

A la séance du 20 décembre 1906, la question revient devant le conseil, les plans sont faits. Ils sont conçus dans le sens des propositions de M. Villers et c'est seulement au fin juillet que le tout est envoyé à la Députation permanente.

Et ces messieurs prétendent qu'ils ont apporté toute la célérité nécessaire pour que les travaux soit commencés dès le début des vacances.

COMMERÇANTS!

Din l' comité des fesses du Prince Albert, il avou dix libéraux qui ont trava' avè les catholiques èiè qui n'ont ni spargni leu ruges pou les fé reussi.

Pou les fesses du 75^e anniversaire ça co sté l' même.

Pou rmerci ces dgins là, les catholiques-les dé-méprigeont et dsont à c't-heure qu' c'est faute à les libéraux què ça n'a ni sté commé vos ariz' bi volu.

Il a ieu pou l' Prince Albert 207 sociétés qui ont vnu à l' ville branmin au rappourt des primes qu'on dvoit tirer. I d'avou d'toutes les sourtés, comme vo povez l' vir si vos avez co tnu din vo dresse l' programme dè c' fesse-là. Si ça a abouti à in krack des pistoulets, c'est qu'après avwère tchanté dsus tous les twèts et au prome din leu gazettes qu'il' aro in dallatche comme on n' d'avou jamais vu, les catholiques ont mainè din leu patronage toutes leu sociétés d' filis qui sont la voie scorii l' briquet qu'il' avinrent apporté avè ieuss.

Vlà l' commerce dè ces dgins-là : tout prinde èiè ri dner.

I sont l'ardges mais dè spales.

Dmandez à les ciens qui ffont partie dè l' société Nivelles-Attractions, qui-ce des catholiques ou bi des libéraux qui ont ramassé l' pu pou leu cavalcade.

Qu'on mousse, pa curiosité l' lisse dè Schiffelers èiè l' cienne dè Ladière.

Qu'on mette d'in costé çu qu' les gros catholiques ont dné et çu qu' les p'tits libéraux ont dégainé, on vira l' différence et seur et certain elle ne sara ni à l'avantage des catholiques.

Bilan de l'administration communale catholique de Nivelles après plus de 30 ans de gestion.

D'une part :

Réserve de la Caisse d'épargne s'élevant à près de deux millions, pour ainsi dire épuisée.

D'autre part :

1° — Distribution d'eau mal conçue et a remanier complètement; quartier important de la gare de l'Est sans eau, fontaines publiques sans eau.

2° — Réseau d'égouts défectueux et exécuté sans plans.

3° — Contrat passé pour l'éclairage désavantageux pour les intérêts de la ville; résultat : coût trop élevé du gaz et de l'éclairage électrique.

3° — Voûtement de la Thines non exécuté.

4° — Écoles publiques insuffisantes; absence de salle de gymnastique, etc.

5° — Chemins mal entretenus, si ce n'est depuis l'entrée des contrôleurs au conseil.

6° — Idem pour les promenades et jardins publics (voir le Square de l'Est).

7° — Nouveaux quartiers mal conçus, alignement défectueux (voir les rues avoisinant l'église Notre-Dame, voir rue Coupe-Gueule, chemin St-Jean, rue Coparty, etc.

8° — Refus par la ville de laisser transformer notre collège en athénée, ce qui aurait procuré à cet établissement un corps professoral stable.

9° — Salle de fêtes luxueuse mais incommode.

10° — Partialités dans les nominations et les secours délivrés aux nécessiteux.

11° — Travaux de la ville en général mal conçus.

12° — Pavages mauvais, sauf dans les rues entretenues par l'Etat ou la Province (exemple : voir rue Roblet) etc.

13° — Absence d'un bassin de natation répondant aux exigences modernes.

14° — Hospices mal administrés, etc., etc.

Electeurs, appréciez et chassez les incapables qui ont la prétention de nous gérer !

UN NOUVEAU TRUC CLÉRICAL

A bas les impôts !

Décidément, nos adversaires ont la frousse, car ils sortent de leur sac à ferrailles de vieux épouvantails.

Voici qu'ils crient : A bas les impôts ! comme si les libéraux avaient créés ou voulaient créer des impôts abusifs.

Ils font valoir que les nivellois ne paient actuellement que 24 centimes additionnels (25.000 frs environ), en ayant soin de cacher :

1° Que la ville a une dette élevée.

Elle a emprunté à la Caisse d'Épargne :

En 1889 200.000 frs.

» 1890 15.000 »

» 1891 125.000 »

340.000 frs.

Et elle a fait, depuis 30 ans, des emprunts pour plus de 550.000 frs dont il faut payer les annuités de remboursement et intérêts.

Il y a moins d'un an encore, la majorité qui nous critique, pour vivoter sans devoir augmenter les centimes additionnels dans la crainte des plaintes, a emprunté 100.000 frs au Crédit communal.

2° Que la ville perçoit 95.000 frs environ tous les ans, sur le Fonds communal institué par M. Frère-Orban, de plus, le produit de taxes imposées aux habitants et des revenus divers.

Parmi ces taxes et revenus, relevons : les droits de place sur les marchés (5.000 frs par an); les

droits de concession d'eau (25.000 frs par an); les droits de concession de terrains dans le cimetière (de 3.000 à 4.000 frs par an); le produit des droits d'abatage à l'abattoir (plus de 5.000 frs); celui des taxes à charge des cabaretiers (1.500 frs); la taxe sur les chiens (2.500 frs); les bénéfices de la caisse d'épargne (25.000 frs), etc., etc.

Que fait l'Edilité avec tout cet argent, sinon faire végéter la ville, et ne réussir à maintenir l'équilibre financier que par des habiletés administratives de budgets?

M. Gheude a donné jadis un exemple de cet équilibre factice.

Le voici ci-dessous, complété avec les chiffres des dernières années.

Il vise la QUESTION DES EAUX.

Depuis une longue époque, les habitants paient à la Caisse Communale des droits de concessions d'eau, élevés, dont le produit n'a été que très faiblement consacré aux dépenses relatives à la distribution d'eau, donc à l'objet pour lequel les droits étaient perçus.

Prenez seulement les 24 DERNIÈRES ANNÉES (alors que la récapitulation serait beaucoup plus démonstrative si elle remontait à une époque plus reculée). Voici le tableau des recettes et des dépenses relatives à cet objet. On verra qu'il y a un excédent de 350.000 frs environ entrés dans la caisse communale et consacrés à d'autres objets que celui de la distribution d'eau. Il est facile, avec ce système, de ne pas augmenter les centimes additionnels !

ANNÉES	RECETTES		DÉPENSES	
	Extraordinaires (Subsidés)	Ordinaires	Extraordinaires	Ordinaires
1905-1906		21.257.24		2.811.76
1904-1905		21.372.03		3.599.99
1903-1904		20.406.40		3.835.01
1902-1903		20.581.91		3.423.73
1901-1902		19.868.52		1.438.35
1900-1901		19.686.00		3.160.14
1899-1900		19.802.72		825.15
1898-1899		19.072.10		2.683.94
1897-1898		18.818.54		2.395.53
1896-1897		18.179.22		1.400.15
1895-1896		18.140.35		2.079.72
1894-1895		16.786.42	534.21	2.158.62
1893-1894	16.047.53	17.091.84	15.327.91	2.066.14
1892-1893		15.543.37		1.562.26
1891-1892		15.424.04	885.60	1.051.32
1890-1891		15.228.66		1.495.42
1889-1890	18.896.00	14.979.28	50.759.36	2.864.48
1888-1889		15.941.53		1.725.71
1887-1888		15.065.02		4.090.14
1886-1887		398.00		
		12.896.81		1.199.40
		152.50		
1885-1886		12.243.09	84.50	1.520.34
1884-1885		12.438.83		1.549.51
		849.00		
1883-1884		11.274.04		1.019.51
1882-1883		11.007.70		3.627.31
1881-1882		10.849.60		3.560.59
	34.943.53	414.147.54	47.569.68	57.630.12
		54.945.35		47.399.68
		446.091.09		104.999.80
		Différence : 446.091.09		
		104.999.80		
		341.091.29		
		en 24 ans !		

Pou les malheureux.

Maugré tout çu qu'i ramadgeront, Dè Burlet èiè les catholiques n' front jamais avaler à les dgins què si on a dmandé l' liste des ciens qui stinnet dsus l' tabe des pouves, ç'astou pou les mette au scandale din l' Gazette.

S'on a refusé dè dner les renseignements qu'on dmandou c'est qu' ça n'est ni clair, qu'il a d' l' aubun la pa dière, on n' sarou trop l' répèter èiè ça èiè si bi vrai què din les visites què nos avons fait à les électeurs c'est incoyable çu qu'on apprend.

Vo dè yiz des ciens qui ont n' pèquée d'efants, qui n'ont ri du bureau, qui n'ont ni même l' carte des malates, adon què l' vigin qui n'a ni n' quèrtche pareie dessus ses bras a des scours, l' médecin èiè les drogues dè l'Hospice.

Èiè c'est d'ainsi ç'avu l' ville.

L' coup d' ramon n' sarou ni iesse donner assez raide èie assez fourt pou ramonner l' bazar èie no permette dè mette dè l'orde èie l' justice din tout ça.

Si no gagnons dimanche, ç'ara l' victwère des malheureux; i viront adon si les libéraux n' les vont ni volti èie s'i n' saront ni djusses pou ieuss les secouri.

AU COLLÈGE

Què rindition des prix, mes amis dè Dieu! Jamais on n'a vu enn affaire pareie. Pou d' musique, tout près persoune èie in discours du maieur t'aussi tenne qu'in papi d' posse.

Il est vrai d' dire què, c' n'année-ci, ça n'a ni stè: pou d' prix, deux accessits, sept mentions èie pou rallongui l' programme, pace qu'ou arou bi tout mettu dsus in hilet d' caramel, enne nitanie d'élèves qui ont ieu n' inietie pu què l' mitan des points.

Avè l' système qu'il a douci, ça n' surprind ni braimain des dgins èie d'aucun professeur qui sont ancrés au collège comme in crampon din l' murr, savont bi rcounnaite què les élèves pierdout souvint l' profit des leçons qu'on leu donne.

On candge, même au mitan d' l'année, des professeurs comme dè tchmisse. Branmin des ciens qu'on l'omme vnont ci fè n' petite pourmènade à l' ville; i sont ci d' passadge, i s' font inscrire au Cerque catholique, i dvenont les meieux clients des Arts, et à l' première occasion, i spitont évoie din enn Athénée. C'est connu d' long et lardge què l' meieux moi d' iesse l'omme à l'Etat, c'est d' passer pou collège dè Nivelles.

Au Ministère, il a même enn tisse qui est faite insprès pou Nivelles des tous les ciens qui souriont d' Louvain.

Quand i manque in professeur, rad'mint l' maieur va à Bruxelles èie on li mousse l' lisse, on li chuffelle n' saquet din l'orie èie l' affaire est faite.

In parint d' élève no dsou, dimanche, què s' garçon avou, enne année, candgi twè coups d' professeurs de mathématiques.

Si les libéraux arrivont, i rmettront l' affaire au point.

L' collège sara fait pou les élèves et ni pou placer leu-z-hommes. Les professeurs saront bi paï, mais comme garantie étou, on desfindra à les nouvia dè no léchi in plan au moumint dè l' rentrée des classes et co moïss au mitan dè l'année.

Dsus l' question d' l' enseignement, on sara strict, on travaiera pou fè n' saquet avè les éfants qu'on vo met din les mains èie ni pou leu parti.

Les électeurs front pu attintion à ça qu' à les prauces du coumarade Durandal, c' n' homme à cote qui n' vwe qu' des « bon Dieu » d' brigi, des avierges rinversées èie trinte chix autes affaires dè c' sourte là, si les libéraux arrivont.

Il arrive put-ette à destourner l' attintion des innocints des bonnès affaires què les libéraux volent interprinde, mais les ciens qui sondgeont à çu qu' i vont fè d' leu-z'efants, passont là dsus in tout dsant in ieuss même « quand l' soléie est couchi, il a bien des biesses à l'ombe ».

ÉLECTEURS !

N'oubliez pas que si les catholiques ont refusé la liste des secours, c'est moins par peur de la publication què parce qu'on aurait pu constater les injustices qui se commettent dans la distribution de tous ces secours.

ÉLECTEURS !

Vouses-vous que les luttas de parti s'atténuent dans tout ce qui regarde les intérêts communaux ?

Votez en tête de la liste n° 1.

Pou qui prend-t-i les dgins !

L' maieur, qui s'a djà moqui d' branmin des dgins, vi d' lanci in bia circulaire éusqu'i rcoummanté à les ciens qui avincent comme l' idée d' voter pour li, pace qu'il est maieur, dè n' ni dè fè n' pareie èie dè wéti d' invoi ses coumarades avè li à l' mairie in votant à l' coupette dè l' lisse n° 2.

Put-on, non dè zo, iesse saltimbanque à c' point là ?

Tout l' monde sait bi què din ses visites, l' maieur nè rcoummanté qu' li, si l' électeur balzinou ç' astou li èie ni in aute qu' i fallou sauver, s'il avou à fè à in libérou ou bi à in socialisse qui arou bi volu léchi in libérou pa dière, ç' astou dsus s' no èie jamais dsus l' cien d' ses coumarades qu' i dmandou qu'on rpourte l' coup d' crayon qu'on avou co bou.

C'est briber qu'il a fait; s'abachanf co pire què les marchands d' crayons ou bi d' cwaie, i s' sarou bi mettu à gnou pou qu'on l' sauve du naufrage èie pou qu'on leie ses coumarades s'infonce à leu n'aiche.

Ça n'a sté qu' tout djusse à mes hommes qui s' vincent mettu d' ainsi propremint dsus l' palot èie c'est ieuss, ri qu' ieuss, qui ont là oblidge l' maieur à fè l' lette qu' vos avez rçu tertou.

Mais si vo cwéyiz qu' ça a dvu li rduchi vo vo trompez, i frou toutes les bésognes pour li arriver. I n'a ri qui l' gêne, ri qui l' fè rouler èie ri qui l' desgousse.

Tout pour li.

Au tchmin d' Baudémont

On vwe bi què l' maieur èie les ciens dè l' maiso Hingot faisait maindage inchenne.

Mes hommes mintont tout faire din leu gazette èie l' maieur fait tout pareie din ses tournées.

N'a-t-i ni sté indvinter à l' coupette dè l' pavée d' Hal, què si on n'a ni co sté s' qu' à là avè l' lumière électrique què ç' astou dè cause dè l' Province qui impétchou dè mette des poteaux dsus l' au long dè l' route.

Quand il a n' saquet qui cloche douci faute dè l' mairie on l' met dsus l' dos dè l' Province, mais ça n' prend ni toudi.

L' Province n'a ri à vir avè l' éclairage dè l' ville, c' est in « service public » èie comme c' est enn saquet qu'on n' pù ni s' dè passer, elle nè pù ni pu impétchi dè mette des poteaux dsus l' route d' Hal, qu' in particulier n' pù impétchi d' infonce din s' façade les bellés potences qu' il a t'avau l' ville.

Vià l' vérité toute nette èie quand l' maieur va dire aute tchouse i fait in gros péché in dsant çu qui n' est ni. Il est vrai què pou c' n' homme là comme pou branmin d' z-autes, i n'a què l' pélate qui est catholique.

TAVAU-CI

Din ses visites qu'il a fait à les électeurs, M. Delalieux a raconté à d'aucun què si les libéraux vérinrent à passer qu'on supprimeront l' Procession du promi dimanche dè l' fesse.

L' Procession sourtira tout pareie qu' elle sourto du temps du maieur Paradis. Ça n'a ri à vir avè les affaires dè l' ville.

Mais enn affaire qu' nos frons èie qu' les bod catholiques dè l' mairie ont roubliti, c' est, dsus l' affiche dè l' fesse dè fè tirer leu tchapia à les dgins qui rwéont passer l' tchar avè l' courps dè l' patronne dè l' ville. Enn affaire pareie ça nos a rduchi èie branmin des ciens qui font leu dwère nè l'ont ni co pardonné à les dgins dè l' mairie.

Nous signalons à M. le commissaire de Police et à son adjoint Paillet, le propagandiste bien connu, la circulaire « Gros impôts », qui ne porte pas de nom d'éditeur. Ceci pour celles qui vont suivre.

M. Delalieux, dans ses visites raconte que si les libéraux arrivent au pouvoir, ils établiront dans toutes les maisons des compteurs pour mesurer la distribution de l'eau, ce qui occasionnerait une dépense de quatre-vingt francs par habitation.

C'est de l'effronterie toute pure.

Qui a parlé le premier de compteur au conseil communal, si ce n'est M. De Burlet, dans la séance du 24 juin 1906.

On discutait le rapport préliminaire de M. Bastin et comme M. De Burlet préconisait les compteurs et que M. Vampée venant à la rescousse déclarait « que c'était un système juste, les bons citoyens ne pouvant être victimes » des fautes des autres », MM. Gheude et Brulé déclarent qu'ils ne voteraient les compteurs qu'à la toute dernière extrémité, quand le travail des conduites, de réfection de réservoir serait terminé et qu'il serait prouvé que c'est le gaspillage qui fait que l'on droive souvent nous priver d'eau.

Voilà ce qu'on peut répondre à M. Delalieux quand il aborde ce thème là.

Nos avons leu l' curiosité dè compter din no tournées les ciens à qui on avou promis les *cint francs* après les élections. No stons pou l' moumint au vingt-septième èie i d'a co bi seur des ciens qui n'ont r' dit.

Combi va-t-i co d'avwère qui vont rondgi leu pognes din les ciens qu'on ara ieu d' ainsi au grenadier ?

A l' piquette du djou, dimanche, twè djoues galopla gueullinent comme des via qu'on scourse din l' *Petit St-Djauque*.

« A bas la calotte, à bas l' Pape », venincent chaque à leu tour.

Madame Irma du Cerque, qui stou rintrée, d'in moumint, d'avwère sté à l' fesse du Waux-Hall, s'in va vir dessus s' n' huèche èie rcounnaite in musicien des fanfares èie deux autes s'ns.

— Vos n'astez ni hontoux, dist-elle, vous autes, des catholiques, dè mainer in boucan pareie, t'a l'heure vo gazette dira co qu' c'est les libéraux.

— C'est pou ça qu' no crions et après tout ça n' vo rgarde ni.

Comme c' est bia l' éducation qu'on donne din les patronages.

Vi djou. — On s' cwérou, il a trinte ans, à lire l' *Petit Nivellois*. Sans l' voulwère i vo radjounit.

Vià avè què-z-histwère il arrive co : « Il a deux mois, » les gueusillons ont insulté un prêtre sur la Grand-Place », puis plus loü : « Des prêtres qui allaient dire la messe ont été insultés et même un autre qui allait porter à un moribond les derniers sacrements ».

Ça nos a sté servi despu trinte ans à chaque élection, seulemint on a toudi ieu sogne dè n' ni dire l' no du prêtre qu'on avou insulté ainsi què l' no du cien qui avou tout rçu. Vi système qui n' prend pu.

Mais comme nos avons volti dè mette l' homme à cote l' nez dins ses mintes, nos avons sté au renseignement èie nos avons appris què din pou d' parwesse on n'a pourté l' bon Dieu nulle vart dè l' nûte dè l' fesse du Cerque.

No mettons Durandal au défi dè prouver l' contraire, tout homme à cote qu'il est.

Ey adon, s'on insulte in curé, il a l' Tribunal pou le rwindgi èie pou croqui les ciens qui agisson mauvau.

C'est bi déchü qu'il arou tant d' curés mambournés din l' ville, qu' i s' lécherincent tout fè sans rnicter èie qu'on n' d'in parlerou què din l' *Petit Nivellois*.

Il y aura cohue samedi au Waux-Hall, à la deuxième de la Revue QUÉ BAZAR !

Les personnes qui désirent des places assises doivent se hâter pour les retenir (au local 10 centimes par place).

Nivelles, imprimerie Lanneau & Despret.